



**HAL**  
open science

# Le statut du monstre dans la tératologie d'Etienne et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire

Pierre Ancet

► **To cite this version:**

Pierre Ancet. Le statut du monstre dans la tératologie d'Etienne et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. Monstre et imaginaire social. Approches historiques, Créaphis, pp.221-235, 2008. halshs-00400597

**HAL Id: halshs-00400597**

**<https://shs.hal.science/halshs-00400597>**

Submitted on 10 Apr 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PIERRE ANCET

## Le statut du monstre dans la tératologie d'Étienne et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire

### *La définition tératologique des monstres*

La tératologie du début du XIX<sup>e</sup> siècle a eu une très importante pérennité grâce à la classification ordonnée des monstres réalisée par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire (1805-1861) à partir des théories de son père, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844), qui a constitué le monstre en objet de science. Cette nomenclature est toujours utilisée aujourd'hui dans des thèses de médecine consacrées à la tératologie. Cette science est une « morphologie tératologique » qu'il ne faut pas confondre avec la tératologie expérimentale de Dareste (1822-1899), fondateur de cette discipline dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

En ce qui concerne la définition de la monstruosité, celle-ci appartient à l'ensemble des *anomalies*, un être étant *anomal* lorsqu'il ne correspond plus de près ou de loin au type spécifique de l'espèce dont il est issu. Ce *type spécifique* désigne l'ensemble des caractères dominants dans chaque espèce. Une monstruosité est une anomalie *complexe* manifestant un écart important par rapport à ces caractères dominants. Comme toutes les anomalies, les monstruosité sont « congénitales », c'est-à-dire anténatales, ce qui les distingue des maladies, blessures ou amputations. Les autres caractères généraux de la monstruosité sont « l'influence très générale sur toute l'organisation » et le « haut degré de

La construction sociale des monstres

---

gravité»<sup>1</sup>. La notion de *gravité* de la malformation ne désigne pas ici une impression subjective, mais elle est fonction de l'importance vitale des organes affectés par la monstruosité<sup>2</sup>. Les anomalies les plus importantes touchent les organes dont la fonction est la conservation de l'individu. L'influence générale sur l'organisation retentit sur l'aspect extérieur du monstre : « Ainsi, parce que les monstruosité sont des anomalies très graves, elles exercent une influence très générale sur l'organisation ; parce qu'elles exercent une influence très générale, elles sont à la fois intérieures et extérieures, et par conséquent apparentes au dehors<sup>3</sup>. »

Dans la monstruosité, la surface du corps exprime l'originalité de sa structure profonde. L'altération extérieure « devient l'indice, le symptôme, et, pour ainsi dire, l'interprète des modifications internes<sup>4</sup> ». Il n'est pas de transformation de l'équilibre des fonctions qui ne soit immédiatement repérable, ce qui permet de comprendre pourquoi en matière de monstres biologiques les apparences ne trompent généralement pas. Cette coïncidence entre altération intérieure et extérieure fonde le parallélisme entre le jugement populaire et le jugement scientifique et autorise l'emploi du terme courant de « monstre » : « C'est ici l'un des rares cas dans l'histoire de toutes les sciences et presque unique dans celle de la tératologie, où une idée, une distinction, une nomenclature établie au hasard par les préjugés populaires se trouve conforme aux résultats de la science<sup>5</sup> ».

Nous verrons plus loin si cette correspondance est véritablement le fruit d'un hasard. Il est certain en tout cas que la nomenclature d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire n'aurait jamais vu le jour si la tératologie n'avait pas réussi à autonomiser son objet par rapport à l'anatomie pathologique, puis plus tard par rapport à l'embryologie. Afin de connaître les fondements de ce nouveau regard porté sur le monstre, nous nous référerons aux textes dans lesquels Etienne Geoffroy Saint-Hilaire développe sa méthode d'observation des monstres, dont la classification établie par son fils Isidore est l'aboutissement. Et ces textes nous réservent quelques surprises.

---

1. Geoffroy Saint-Hilaire I., *Histoire générale et particulière des anomalies de l'organisation chez l'homme et les animaux* ou *Traité de tératologie*, Baillière, 1832-1836, t. I, p. 47.

2. *Ibidem*, p. 55.

3. *Ibidem*, p. 51.

4. *Ibidem*, p. 50.

5. *Ibidem*, p. 32.

### *Le changement de statut du monstre au début du XIX<sup>e</sup> siècle*

Un problème urgent à résoudre lors de la rencontre du monstre est son rapport à son espèce d'origine. Un monstre anencéphale dépourvu de cerveau et de boîte crânienne, un monstre acéphalien dépourvu de tronc, de bras et de tête, un monstre double aux deux corps confondus naît toujours du ventre d'une femme. Comment accepter ce fait qu'un monstre, même le plus aberrant, soit aussi *humain*, donc indiscutablement proche de soi ? Impossible de ne pas se prononcer, de remettre la question à plus tard : en présence du monstre, il faut trancher. Cette difficulté pratique est redoublée sur le plan théorique : si le monstre est humain, alors la tératologie n'étudie que des déviations d'un état normal et ne peut prétendre à une classification naturelle d'êtres originaux<sup>6</sup>.

A cette question capitale : *le monstre est-il un être humain ?*, Étienne et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire répondent par un *non* catégorique. Non, il ne faut pas confondre l'origine d'un être et son essence propre. Non, l'humanité ne lui vient pas nécessairement de ce qu'il naît du ventre d'une femme. Tant sur le plan pratique que sur le plan spéculatif, il faut se garder de le considérer comme un être humain : « Que la monstruosité soit fournie par l'homme, on n'est cependant plus sur rien d'humain. L'homme, dans ce cas, est comme une gangue sur laquelle l'organe monstrueux s'est construit et développé<sup>7</sup>. »

Ce n'est pas une formule isolée dans l'œuvre d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire. Ce principe est très souvent répété comme une condition nécessaire à l'étude des monstres. Il ne s'agit pas de mettre temporairement entre parenthèses l'humanité du monstre, en l'observant *comme s'il n'était pas humain* : ce jugement s'applique bien à la nature du monstre. Comment peut-on justifier une telle affirmation, pour le moins choquante à nos yeux d'hommes du XXI<sup>e</sup> siècle ?

Commençons par l'aspect pratique de ce refus : selon Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, si l'on ne cesse pendant l'observation de comparer le monstre à l'homme ordinaire, on ne verra en lui que ce qui lui manque. Le dire humain, ce serait le

---

6. Cette objection est formulée par Vernière dans son *Mémoire sur les acéphales* : « Est-il possible de diviser en classes, en genres et en espèces, d'après les diverses mutilations qu'ils ont eu à souffrir, des êtres, qui en définitive, sont hommes, et dans lesquels le cachet de l'humanité est même si fortement empreint, que chacun l'y reconnaît de prime abord ? » (*Ibidem*, p. 113).

7. Geoffroy Saint-Hilaire E., *Philosophie anatomique*, vol. 2 : « Des monstruosités humaines », Méquignon-Marvis, 1822, p. 115.

## La construction sociale des monstres

---

rapporter illégitimement à l'état « normal » de l'humain et par conséquent nier ses propres caractères.

Réellement vous n'êtes plus, quant aux points envahis par la monstruosité, vous n'êtes plus sur rien d'humain : c'est un tout autre ensemble organique, et c'est uniquement ce qu'il vous importe de considérer sans préoccupation, sans le souvenir décevant qu'une Femme avait cependant engendré cette totalité d'organes. En effet, si le savoir se fonde uniquement sur les considérations de *ce qui est*, c'est cela seul qu'il faut étudier ; cela seul, dès qu'il existe là une essence *sui generis*, un ensemble de propre et personnelle valeur, un groupe enfin de faits anatomiques et physiologiques liés les uns aux autres<sup>8</sup>.

Le principal reproche adressé par Geoffroy Saint-Hilaire à ses prédécesseurs est de ne jamais avoir considéré le monstre comme un être se suffisant à lui-même, mais comme une *dévi*ation par rapport à une forme humaine bien connue (« vous voyez l'homme là où il a cessé d'être<sup>9</sup> »). Autrement dit, avoir fait passer la connaissance de l'origine du monstre (il est né d'une femme) avant la connaissance de son organisation particulière telle qu'elle s'offre au regard.

En effet, si l'on s'intéresse aux classifications de célèbres prédécesseurs comme Buffon, Blumenbach et Meckel, on constate la prévalence des notions d'*excès* et de *défaut*. Ce qui est *en trop* par rapport à la forme humaine ordinaire est regroupé dans le même ensemble. Ainsi les monstruosité par duplication ne sont pas séparées des anomalies par augmentation de volume d'un organe ; ou encore un monstre à deux têtes est considéré comme un monstre par excès au même titre qu'un individu pourvu de six doigts, sans que l'on tienne compte de l'organisation anatomique et physiologique tout autre qu'implique la bicéphalie.

Sans s'en rendre compte, les classifications antérieures se référaient à l'homme ordinaire et à sa normalité postulée. Elles étaient donc beaucoup plus normatives qu'elles ne le souhaitaient. Fonder une classification sur ce qui est *en plus* ou *en moins*, c'est emprisonner l'objet étudié sous une norme préexistante. Constater l'excès et le manque, ce n'est pas décrire, mais déjà juger. Pour éviter ce travers, toute considération sur l'humanité du monstre doit être mise entre parenthèses, y compris le savoir de son origine. L'anatomiste doit s'efforcer de ne plus rien attendre de ce qui aurait dû se trouver dans ce corps afin d'en reconnaître la « personnelle valeur ».

---

8. Geoffroy Saint-Hilaire E., « Considérations générales sur les monstres, comprenant une théorie de la monstruosité », *Dictionnaire Classique d'Histoire Naturelle*, 1826, t. II, pp. 7-8.

9. Geoffroy Saint-Hilaire E., *Philosophie anatomique*, vol. 2, *op. cit.*, p. 110.

### *L'arrière-plan métaphysique de la science des monstres*

Selon Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, l'échec des classifications antérieures trouve sa source dans la manière partielle de mener l'observation, à cause d'un regard brouillé par un savoir préexistant :

Toute cette fausse position provient, ce me semble, de ce qu'on n'a point aperçu par l'esprit ce que les yeux voyaient avec tant d'évidence. Habitué qu'on était à traiter des êtres sous le point de vue de leur distribution par espèce, on a vu les monstres dans l'esprit de cette routine et non de la façon que les monstres sont venus frapper nos sens<sup>10</sup>.

L'humanité du monstre est un leurre pour l'observation. Elle conduit à manquer le monstre en tant que tel, tel que « nos yeux » nous le font voir. Il aurait donc suffi de changer de référent pour permettre un retour à l'évidence des faits « que les yeux voyaient avec tant d'évidence », pour passer de la considération de ce qui aurait dû être à ce qui est de fait. Il y aurait selon notre auteur une forme d'objectivité absolue inscrite dans le regard, une pureté sensible qu'il s'agirait de retrouver contre les connaissances antérieures.

Mais encore faut-il que, en quittant l'humain, le monstre conserve un statut. S'il n'est pas humain, qu'est-il ? Il n'est pas un animal. Il n'est pas un morceau de corps. Il n'est pas un prodige ni une aberration. Il lui faut bien cependant être quelque chose. On ne peut inventer un nouvel objet de toutes pièces, sans qu'il existe un champ spéculatif prêt à le recevoir. Il ne reste guère que la distribution par espèces qui puisse offrir une sécurité pour situer un être nouveau. Et c'est précisément cette permanence des espèces que le monstre vient rompre.

Geoffroy Saint-Hilaire veut faire du monstre un équivalent de tout autre être vivant. Pour lui, « il existe là une essence *sui generis*, un ensemble de propre et personnelle valeur<sup>11</sup> » :

Si tous ces essais de classification n'ont été qu'une apparente et défectueuse imitation des procédés des naturalistes, c'est qu'on a toujours négligé l'idée-mère d'une pareille question ; c'est qu'il n'est venu à l'esprit de personne de se demander, s'il devenait possible de ramener chaque Monstre à l'idée abstraite d'un être de la Monstruosité<sup>12</sup>.

10. *Ibidem*, p. 108

11. Geoffroy Saint-Hilaire E., « Considérations générales sur les monstres, comprenant une théorie de la monstruosité », *op. cit.*, p. 7-8.

12. *Ibidem*, p. 13.

#### La construction sociale des monstres

---

Au lieu de voir un cheval cyclope, un chien cyclope, un homme cyclope, il faut tenter d'apercevoir la cyclopie elle-même à travers ces différents exemples. L'observateur, influencé par l'habitude de ranger les êtres par espèces, se rallie à l'espèce d'origine du monstre, sans chercher à relier ces conformations sous un type monstrueux particulier. Une autre grille de lecture, transversale, permettrait de constater l'identité de structure de la cyclopie à travers la classe des mammifères. Il y aurait donc une communauté d'arrangement organique propre aux monstres fondant une unité abstraite.

Le monstre doit être reconnu avec son anatomie et sa physiologie propres, au même titre que tout autre être bien spécifié. Mais suffit-il de valoriser la monstruosité, de décider de l'intérêt de son étude, pour lui donner une place dans le vivant ? Lorsque la seule référence stable est la répartition par espèces, comment donner une place à ce qui n'est ni humain ni animal, ni même un humain manqué ? Quel est ce produit né d'une femme ?

#### *La théorie de l'unité de composition organique*

Contrairement à ce qu'il disait dans le texte cité plus haut, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire n'est pas parvenu à une nouvelle vision des monstres en revenant à l'évidence sensible, mais en les considérant par l'intermédiaire d'une théorie générale de l'organisation, *l'unité de composition organique*. Sur un plan métaphysique qui embrasse l'ensemble du règne vivant, Geoffroy Saint-Hilaire considère qu'il existe une continuité d'organisation entre les êtres, décelable en chaque animal. Par conséquent, sortir d'une forme connue n'est pas tomber nulle part, mais rester dépendant du plan d'organisation général que l'on retrouve en tout être ou que l'on *pourrait* retrouver en tout être si celui-ci continuait à se développer. Le saut hors de l'humain ne se fait pas sans filets : le monstre reste dans la trame d'un ensemble zoologique unifié où rien n'échappe au plan d'organisation.

Etienne Geoffroy Saint-Hilaire interprète les différences de fait au sein des productions naturelles de manière à les ramener à une unité invisible, mais selon lui décelable par un examen attentif, car la variation n'affecte les êtres qu'en apparence. Leur organisation interne est toujours constituée des mêmes éléments :

Le statut du monstre dans la tératologie d'Étienne et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire

La nature emploie constamment les mêmes matériaux et n'est ingénieuse qu'à en varier les formes. Comme si en effet elle était soumise à de premières données, on la voit tendre toujours à faire reparaître les mêmes éléments, en même nombre, dans les mêmes circonstances et avec les mêmes connexions. S'il arrive qu'un organe prenne un accroissement extraordinaire, l'influence devient sensible sur les parties voisines, qui dès lors ne parviennent plus à leur développement habituel; mais toutes n'en sont pas moins conservées quoique dans un degré de petitesse, qui les laisse souvent sans utilité: elles deviennent comme autant de rudiments qui témoignent en quelque sorte de la permanence du plan général<sup>13</sup>.

Il s'agit d'une théorie « philosophique », pouvant s'étendre à tous les animaux vivants (insectes et crustacés compris), qui peut être vérifiée par l'intermédiaire de quatre principes de méthode: *théorie des analogues* (ce ne sont pas les organes en leur totalité, mais parfois les matériaux seulement dont chaque organe est composé qui se ramènent à l'identité); *principe des connexions* (dépendance mutuelle, nécessaire et par conséquent invariable des parties); *affinité élective des éléments organiques* (convenance réciproque des différentes parties autorisant la fusion de deux organes semblables en un seul); *balancement des organes* (si un organe se développe plus que d'ordinaire, un autre réciproquement s'atrophie). Si un organe ou une pièce osseuse semble avoir disparu, il sera toujours présent, de manière certaine, à travers le même point d'ossification, le même réseau de connexions.

C'est notamment pour prouver cette présence constante des mêmes points d'ossification que Geoffroy Saint-Hilaire s'intéresse aux stades embryonnaires. Ces stades représentent selon lui un degré d'organisation que l'on trouve réalisé dans d'autres parties du vivant et non chez l'animal qui en sera issu (par exemple le fœtus de baleine possède des dents comme les mammifères terrestres).

Les monstres sont pour lui un autre moyen d'étayer sa théorie: si même ces êtres considérés comme les plus désordonnés rentrent sous un ordre, la théorie de l'unité de composition organique aura prouvé son efficacité. La tératologie n'est donc pas apparue de manière autonome, mais dépendait d'une étude de plus grande ampleur. Si Geoffroy Saint-Hilaire a consacré la deuxième partie de sa *Philosophie Anatomique* (1822) à ces êtres jugés aberrants, c'est dans le but de conforter sa théorie générale qui venait d'essuyer de vigoureuses critiques à l'Aca-

---

13. « Considérations sur les pièces de la tête osseuse des animaux vertébrés, et particulièrement sur celles du crâne des Oiseaux », cité par Le Guyader H., *Étienne Geoffroy Saint-Hilaire*, Belin, 1998, p. 36.



La construction sociale des monstres

---

démie. Le monstre apparaît comme un labyrinthe dans lequel on tente de retrouver un ordre analogue à celui qui prévaut généralement, et notamment les mêmes pièces osseuses, les mêmes enchaînements, quand bien même ces pièces semblent avoir quasiment disparu.

Sur le plan philosophique, la théorie de l'unité de composition organique a l'intérêt de ne pas affirmer de prééminence d'une espèce sur une autre. Il n'y a pas d'être plus proche que les autres de l'organisation de référence. Toute espèce et au-delà toute production vivante se trouve à la périphérie d'un centre idéal (« abstrait ») qui n'existe nulle part mais serait exprimé par l'ensemble des caractères visibles chez les êtres. Cette vue générale du vivant est appelée *anatomie transcendante* : « Sous ce haut point de vue que je veux dire, l'organisation devient un être abstrait, un être générique qui aperçoit ses espèces ou ses moyens de comparaison dans les nombreuses modifications dont elle est susceptible<sup>14</sup>. »

L'organisation est abstraite parce qu'elle résulte du recouplement des caractères disséminés entre les espèces. L'organisation n'est représentable en aucun animal, mais elle est partagée par tous. L'homme n'est plus la forme vivante de référence, chaque espèce peut le devenir : on choisira comme référence l'animal chez lequel l'organe ou l'ensemble organique que l'on étudie est le plus développé. Le vivant se déploie et rayonne donc autour d'un centre. Mais ce centre est vide. Aucun animal ne s'y trouve. L'organisation en tant qu'être abstrait ou générique désigne cette vacuité : elle ne se lit que sur l'ensemble du plan où se déploient les formes vivantes. Elle est à la fois partout et nulle part, garante de l'unité de l'ensemble. Rapportée à cette organisation, toute espèce est sur le même plan que les autres :

Lorsque l'anatomie comparée fait de l'homme son point de départ, et lorsque, s'appuyant sur ce principe que les organes de cette espèce privilégiée sont plus parfaits, mieux connus et mieux définis, elle examine en quoi et comment ces organes se diversifient, se déforment et s'altèrent dans tous les autres animaux, mes nouvelles vues me portent à ne donner de préférence à aucune anatomie en particulier, mais à considérer les organes là d'abord où ils sont dans le maximum de leur développement, pour les suivre ensuite de degré en degré jusqu'à zéro d'existence. Dans le premier cas, celui de l'homme placé au centre d'un cercle, on se rend par un grand nombre de routes ou de rayons divergents à tous les points de la circonférence ; de cette circonférence au contraire, je me porte vers le centre : j'aborde directement les anomalies les plus cho-

---

14. Geoffroy Saint-Hilaire E., *Philosophie anatomique, op. cit.*, p. 15.

---

Le statut du monstre dans la tératologie d'Étienne et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire

quantes, pour les embrasser dans une même pensée, et pour faire voir que toutes ces organisations si diverses aboutissent à un tronc commun, et n'en sont que des rameaux plus ou moins différents<sup>15</sup>.

Là encore, la référence à l'homme égare. Le seul moyen de se porter vers le centre est de considérer la périphérie, le lieu où les organes sont les plus développés, les variations les plus frappantes. L'unité de l'Animalité se répand dans tout le vivant, et n'exclut désormais plus aucune de ses formes, surtout pas les plus excentriques. Dans ce mouvement de la circonférence au centre, les organisations les plus simples, « les anomalies les plus choquantes » sont les meilleurs guides. L'échelle des êtres demeure donc, mais on peut la traverser dans le sens que l'on souhaite.

Le vivant rayonne autour du centre lacunaire à conquérir. L'organisation ne s'aperçoit qu'à travers ses multiples ramifications. Selon cette image dendritique du développement, les différentes espèces s'avancent plus ou moins loin dans le degré de complexité, mais *toujours selon les mêmes principes*. Cette communauté de développement vient de ce que tous les êtres partagent l'organisation abstraite de référence. Celle-ci n'indique cependant ni une origine commune au vivant ni une direction finale. C'est pourquoi il nous semble plus juste de parler d'un *fond* commun aux êtres vivants<sup>16</sup>. C'est une référence constante qui ne dit pas ce qui doit être, qui n'explique pas d'où vient le vivant ni où il va, mais assure son unité. Aucun animal ne peut être en dehors de cette organisation. De ce fond naissent toutes les figures zoologiques possibles.

Pour le dire en d'autres termes et souligner la parenté d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire avec Leibniz, auquel il se réfère fréquemment, chaque espèce *représente* ou *exprime* à des degrés divers ce fond d'organisation général<sup>17</sup>. Par exemple la

---

15. Geoffroy Saint-Hilaire E., *Philosophie anatomique*, vol. 1: « Des organes respiratoires sous le rapport de la détermination et de l'identité de leurs pièces osseuses », cité par H. Le Guyader, *Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, op. cit.*, p. 50.

16. L'expression « fond d'organisation » est présente chez Étienne Geoffroy Saint-Hilaire (par exemple dans *Philosophie anatomique*, vol. 2, *op. cit.*, p. 449).

17. Étienne Geoffroy Saint-Hilaire s'inspire explicitement de Leibniz à plusieurs reprises (par exemple à propos de la nature spécifique du monstre, il reprend l'idée que ce sont « aux marques intérieures à se prononcer » (« Considérations générales sur les monstres, comprenant une théorie de la monstruosité », *op. cit.*, t. II, 1826, p. 13). Remarquons cependant, avec Georges Canguilhem, que cette influence leibnizienne conduit à une vision biologique différente : Leibniz ne considérerait pas tous les vivants possibles en même temps dans un

## La construction sociale des monstres

---

monstruosité acéphalique « représente » un stade embryonnaire à échelle humaine, qui se situe dans la même sphère d'expression de l'organisation que les mollusques. Ils se situent au même niveau chronologique de développement de l'être et par conséquent se ressemblent structurellement, en tant qu'expression de même niveau de cette référence idéale, non réalisée mais partout « représentée » qu'est l'Animalité. Les monstres acéphales dépourvus de tête, de bras, de cœur et de nombreux viscères, ne sont pas pour autant le strict équivalent des mollusques. Mais ils en sont plus proches que de l'humain ordinaire.

Chaque être est comme « retenu et enfermé dans une trame qu'il ne peut ni transpercer ni déborder<sup>18</sup> », ce qui offre une sécurité sans équivalent pour l'analyse : sortir de l'humain, ce n'est ni devenir un animal, ni devenir un être aberrant. Dans cette trame, le monstre ne sera jamais qu'un analogue des autres êtres existants. Quelle que soit l'originalité de sa constitution, elle demeurera dans le plan d'organisation. Un organe totalement aberrant ne peut donc pas se former ; tout juste les éléments qui le composent peuvent-ils paraître absents, du fait de sa transformation ou de son atrophie, mais ils seront présents, c'est une certitude. C'est donc essentiellement grâce à la théorie générale d'unité de composition organique que le monstre peut être constitué en objet tératologique.

### *L'élaboration d'une norme propre aux monstres*

Geoffroy Saint-Hilaire ne parle pas explicitement d'une norme propre aux monstres, ce qui n'aurait guère de sens pour lui, puisque selon son vocabulaire « normal » désigne le caractère *régulier* d'une espèce<sup>19</sup>. Sa théorie permet néanmoins l'élaboration d'une norme organique englobant le monstre, ce qu'il exprime en disant que le monstre est une *autre* organisation, laissant à l'écart la

---

même monde, alors qu'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire suppose une continuité entre toutes les formes vivantes possibles : toute forme peut exister en ce monde tant qu'elle reste au sein de l'Organisation d'ensemble du vivant. (Canguilhem G., *Etudes d'histoire et de philosophie de sciences concernant les vivants et la vie*, Paris, Vrin, 1994 [7<sup>e</sup> éd.], p. 220).

18. *Principes de philosophie zoologique*, « Discours préliminaire sur la théorie des analogues », cité par H. Le Guyader, *op. cit.*, p. 141.

19. *Philosophie anatomique*, vol. 2, *op. cit.*, p. 105.

Le statut du monstre dans la tératologie d'Étienne et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire

référence à l'état normal. Cette autre organisation se développe elle aussi selon des règles communes au développement de tous les êtres.

En ce sens, chaque monstre, par la nouveauté organique qu'il introduit (au sein du plan d'organisation général), crée un équivalent *individuel* d'une espèce originale :

A la place de l'organisation prédestinée, d'un arrangement conforme au type normal, c'est un autre ordre de régularités : c'est réellement une autre création que l'on peut opposer et comparer aux développements toujours conditionnels de la première, à ces enlacements d'organes, à toutes ces formations incommutables qui composent le mouvement et qui assurent le retour périodique des productions régulières. La somme d'organes constituant les choses de la monstruosité forme ainsi une œuvre à part, bien délimitée, bien circonscrite, et établie suivant certaines règles. De là l'idée d'un être à part, d'une espèce établie en raison de ses marques intimes ou de ses propres caractères<sup>20</sup>.

La dernière phrase de ce passage fait de chaque monstre l'équivalent d'une espèce à lui seul. N'est-ce pas une position exagérée ? Certainement pas, car sa conformation ne peut être ramenée à aucune autre à moins d'en faire une dépendance d'une espèce déjà connue. Ce serait retomber sous l'idée d'un être contrefait ou déviant. Si l'être monstrueux est pris pour lui-même, c'est-à-dire rapporté au seul point de référence acceptable qu'est l'organisation abstraite, alors son arrangement organique a autant de valeur que tout autre. Le nombre d'individus n'entre pas en ligne de compte dans cet espace où par principe tous les arrangements organiques se valent. C'est ce qui amènera Isidore Geoffroy Saint-Hilaire à appeler dans son *Traité de Tératologie* chaque monstre individuel une *espèce*, faisant des dernières branches de la classification autant de rameaux solitaires. Le *genre* dans cette classification ne fait que regrouper des individus, comme le fait l'*espèce* dans les classifications zoologiques traditionnelles.

Le fait que les monstres soient généralement mort-nés ou survivent très peu de temps n'est pas suffisant pour les dévaloriser en tant que vivants. Un monstre humain mort-né est un être qui s'est développé dans le milieu aquatique du ventre maternel. A sa naissance, même prématurée, la créature monstrueuse « aura vécu tout ce que son principe de viabilité lui avait attribué d'existence. Parvenue dans le monde aérien, la force et la prospérité de ses organes, qui jamais ne furent plus considérables, l'abandonnent tout à coup, ainsi qu'il arrive au

---

20. Geoffroy Saint-Hilaire E., « Considérations générales sur les monstres, comprenant une théorie de la monstruosité », *op. cit.*, p. 14.

La construction sociale des monstres

---

poisson le plus vigoureux, après que le pêcheur l'a retiré des eaux<sup>21</sup> ». Souvent Geoffroy Saint-Hilaire compare le monstre à un poisson, qui peut survivre dans le milieu aquatique, mais meurt dès qu'on le sort de l'eau<sup>22</sup>. Ajoutons pour bien saisir l'esprit de cette comparaison qu'Etienne se représentait le fœtus comme vivant et respirant de manière autonome (conception qui conduira Isidore à parler de monstres simples *autosites*, c'est-à-dire capables de se nourrir par eux-mêmes). Cette conception erronée de la respiration fœtale valide l'analogie entre le monstre et le poisson.

Quelle que soit son apparence, le monstre constitue une totalité organique vivante parvenue à son achèvement. Rapporté à sa normalité propre, il ne lui manque plus rien. Les organes ne lui font défaut que relativement à une autre norme, surajoutée en raison des circonstances de sa naissance. Ainsi le monstre acéphale dépourvu de tronc et de tête, de cœur et de poumons, est bien davantage que la moitié de corps humain avorté que nous voudrions voir en lui :

Cela posé, faut-il voir l'Acéphale comme un être complet ? Oui, sans doute, nous ne reculons point devant cette conséquence, dès que l'Acéphale a satisfait aux conditions qui ont décidé de sa formation. Mais, dira-t-on, quelle est donc l'existence d'un être qui commence et qui continue de croître dans une bourse fermée jusqu'à ce que celle-ci en soit affectée et réagisse pour l'expulser ? Nous répondrons que c'est déplacer la question que de la faire dépendre de choses en dehors du sujet ; ni le milieu qu'il habite, ni la durée de la vie n'importent ici : qu'il ait vécu un certain temps, c'est assez. Or un Acéphale humain vit plus longtemps que beaucoup d'Animaux réguliers. [...] Des jours, des années d'existence, qu'est cela pour la nature ? nos plus grandes longévités, que sont-elles en effet eu égard à son essence d'éternité<sup>23</sup> ?

L'extension possible de l'organisation du monstre a été bloquée par un arrêt ou un retardement dans le développement. De ce fait, la formation du corps et des différents organes n'a pu se poursuivre. Mais cela en fait un *autre* être à part entière. Le monstre n'est pas un malade, il n'est pas anormal mais *anomal* (au sens contemporain non normatif d'écart par rapport à une moyenne). Il possède sa propre forme de normalité, au même titre que tout ce qui se développe dans

---

21. *Ibidem*, pp. 20-21.

22. Notamment dans le volume 2 de *Philosophie anatomique*, et dans « Sur une nouvelle monstruosité nommée Anencéphale de Patare », in *Journal Universel des Sciences Médicales*, t. 36, 1824, p. 3-4.

23. Geoffroy Saint-Hilaire E., « Considérations générales sur les monstres, comprenant une théorie de la monstruosité », *op. cit.*, p. 21.

Le statut du monstre dans la tératologie d'Étienne et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire

le monde vivant animal. Alors que l'utilisation d'un vocabulaire normatif demeure chez Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, lorsqu'il parle d'une *autre organisation*, d'un *autre* être, il désigne conceptuellement une forme de normalité propre au monstre. L'humanité n'est qu'une « gangue » pour la monstruosité : celle-ci manifeste à sa façon un autre reflet de l'organisation du vivant que l'humain. Pourquoi vouloir la soumettre à la dépendance d'un autre point de vue ?

*Les raisons de la longévité de la classification*

Sans le parti pris métaphysique que nous avons souligné, il aurait été vain d'essayer de chercher une régularité chez les monstres, d'en faire des objets dignes d'étude, valorisables en soi. Il n'y aurait certainement pas eu de science des monstres, du moins à cette époque, sans le soutien de la théorie de l'unité de composition organique. Pourtant, cette théorie générale sera très largement oubliée, alors même que la tératologie connaîtra un très large écho dans le monde des biologistes. La théorie générale sur laquelle s'appuyait la classification n'aura été qu'un relais pour le développement d'une tératologie autonome, avant que celle-ci ne soit englobée par l'embryologie, puis la génétique.

Mais peut-être cet oubli a-t-il permis la longévité d'une classification, qui, en se donnant comme purement objective, a su faire oublier son origine théorique. La classification, que nous ne ferons ici qu'effleurer, est en réalité plus intersubjective qu'objective : bien que beaucoup plus performante que les essais antérieurs, elle emprunte beaucoup à la conception du corps ordinaire<sup>24</sup>. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire définit les monstres composés, essentiellement *doubles* (les monstres triples étant excessivement rares), comme « les monstres chez lesquels on trouve réunis les éléments, soit complets, soit incomplets, de deux ou plusieurs sujets »<sup>25</sup>. En cela, il reste fidèle à une conception intuitive de l'individualité, en distinguant nettement un et deux individus, alors même que la nature nous met en présence de monstres chez lesquels il existe une indubitable continuité entre un et deux, une forme d'*indivi-dualité*, de dualité indivisible, comme dans les cas de monstres doubles très fusionnés (à deux têtes sur un seul

---

24. Ancet P., *Phénoménologie des corps monstrueux*, PUF, 2006.

25. Geoffroy Saint-Hilaire I., *Traité de Tératologie*, *op. cit.*, t. 2, p. 186 et t. 3, p. 2.

La construction sociale des monstres

---

tronc, par exemple). Les monstres *doubles* sont classés en 1°/ *autositaires* (où l'on distingue des individus de même taille) et 2°/ *parasitaires* (où l'un des deux « individus » est très régressé, plus ou moins amorphe, incapable de mouvements autonomes, parfois réduit à un membre). Il est encore plus difficile dans ce dernier cas de conserver la notion commune de « sujet composant » pour la partie parasite.

Les monstres simples eux aussi sont classés en référence à leur degré d'incomplétude : des *autosites* offrant l'apparence d'un corps grossièrement complet, on passe par une lente descente vers les types les plus imparfaits :

La famille des monstres exencéphaliens est caractérisée par un cerveau mal conformé, plus ou moins incomplet, et placé, au moins en partie, hors de la cavité crânienne, elle-même très imparfaite. C'est le premier anneau de cette longue série de genres qui, des monstres précédents pourvus encore d'une tête complète et en général bien conformée, va nous conduire, par une transition presque insensible, à ces acéphaliens, chez lesquels nous verrons disparaître d'abord la tête toute entière et bientôt après la plus grande partie du corps lui-même<sup>26</sup>.

Dans cette chute vers l'informe, l'acéphale redevient un être imparfait, à l'inverse de l'être complet qu'avait fait de lui la théorie d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire. Enfin des *omphalosites*, comme l'acéphale, pouvant être très régressés mais conservant un cordon ombilical, on passe aux *parasites* dépourvus de cordon, réduits parfois à l'apparence d'une bourse de peau où se trouvent des fragments d'os, de cheveux, de dents etc.

Isidore Geoffroy Saint-Hilaire s'est donc montré infidèle à l'égard des théories de son père dans la réalisation de sa classification (en pratique sinon en théorie), mais cette infidélité, par l'intersubjectivité qu'elle introduit, a su faire du monstre un objet libre pour le regard de tout observateur. Chacun pouvait désormais l'étudier avec l'assurance d'y retrouver les formations originales décrites par le *Traité de tératologie*, sans avoir à s'interroger sur l'humanité de ce qui s'offrait à lui ou le bon droit d'une telle classification.

Avec le retour contemporain aux interrogations touchant le statut du fœtus sain et jugé pathologique, les questions de l'humanité du monstre et de ses normes propres prennent un relief tout particulier. Là où la théorie des Geoffroy Saint-Hilaire pose très efficacement la question des limites de l'humain face à la monstruosité, il n'est pas sûr que nous disposions aujourd'hui de l'arrière-plan

---

26. *Ibidem*, t. 1, p. 293.

————— **Le statut du monstre dans la tératologie d'Étienne et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire**

métaphysique suffisant pour nous demander en toute tranquillité ce qui est humain et ce qui ne l'est pas. C'est net lorsqu'il s'agit d'appliquer le critère juridique et médical de la « particulière gravité » de l'affection permettant d'avoir recours à l'interruption thérapeutique de grossesse, faisant brutalement du fœtus à naître un simple déchet hospitalier. Cette difficulté se retrouve dans l'expérience du grand handicapé physique, impossible à reconnaître en pratique comme un équivalent de soi, ainsi que le voudrait le principe de l'égalité de droit ou le concept contemporain de « malformation ». Sans doute y a-t-il là matière à une plus ample réflexion, dépassant le strict cadre de l'histoire des sciences biologiques.